

Nous répondons à vos questions



Quels sont les avantages de Tremplin Mutex?

Tremplin Mutex a pour objectif de constituer un capital pour aider un enfant (*même sans lien de parenté*) à bien démarrer dans la vie. Ce contrat cumule les avantages fiscaux de l'assurance-vie et ceux des donations.



A quel moment mon petit-fils percevra-t-il le capital ?

Tant qu'il est mineur, le contrat est placé sous la responsabilité de ses parents qui, sous réserve de votre accord en présence d'un pacte adjoint, ont la possibilité d'effectuer des retraits pour son compte. A sa majorité, il pourra disposer de son capital. Le pacte adjoint vous permet de fixer vous-même l'âge auquel votre petit-fils percevra ce capital (*entre 18 et 25 ans*).



Avec Tremplin Mutex, l'épargne est-elle sécurisée ?

Les versements que vous effectuez sont investis sur un fonds en euros. Ainsi l'épargne ne peut jamais baisser et rapporte des intérêts tout au long de la vie du contrat.



Qu'est-ce qu'un pacte adjoint ?

C'est un document qui prévoit les modalités d'emploi et de disposition de votre donation dans le cadre d'une adhésion Tremplin Mutex. Si vous souhaitez réaliser une donation, votre Conseiller vous aidera pour simplifier vos démarches. Il vous fournira les documents nécessaires : le formulaire à adresser à l'administration fiscale et un pacte adjoint qui fixe les conditions de la donation.

Tremplin Mutex

Constituez un capital sûr et performant pour un enfant que vous aimez

En épargnant aujourd'hui, à votre rythme et en toute sécurité, vous assurez à un enfant proche de vous le coup de pouce dont il aura besoin pour réussir son entrée dans la vie.

Votre mutuelle au cœur de votre vie !

Nous faisons partie du mouvement social le plus puissant : la Mutualité Française.

→ **38 millions de personnes protégées, soit plus d'un Français sur deux.**

Nos valeurs, notre approche santé, notre savoir-faire et nos services aux adhérents sont reconnus par tous :

- solidarité, non discrimination...
- dispense d'avance de frais pour de nombreux soins
- des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance
- des services aux adhérents (établissements de santé, centres optiques, dentaires, prévention, ...).

Avec MUTEX, nous agissons au quotidien pour améliorer votre niveau de protection.

L'ensemble de la gestion des garanties proposées par Mutex est certifié ISO 9001, V2008, un gage de sécurité supplémentaire pour vous et les vôtres.

C'est pourquoi, pour renforcer votre protection et celle de votre famille, nous vous apportons aujourd'hui une garantie indispensable Tremplin Mutex.

Mutex protège l'environnement en imprimant ce document avec des encres végétales sur un papier composé de fibres recyclées à et/ou de fibres issues de forêts gérées durablement.

EPARGNE

Transmission



Tremplin Mutex

Aider un enfant proche de vous à prendre un bon départ

PTM DP2 P 10146 - EMERAUDE Direct - Document non contractuel - 06/10

MUTEX est une marque de MUTUALITÉ FRANÇAISE PRÉVOYANCE

www.mutex.fr

Assureur des garanties :

Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)

Union soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22. Siège social : 255, rue de Vaugirard – 75015 PARIS

PUBLICITE

MUTEX



Vous souhaitez aider un enfant, proche de vous, à prendre un bon départ dans la vie en lui donnant les moyens financiers pour réaliser ses projets : financement de ses études, installation de son appartement, achat de sa première voiture...

Votre Mutuelle vous propose Tremplin Mutex, un contrat d'assurance-vie en euros au nom de l'enfant, qui vous permet de lui constituer un capital en toute sécurité et à votre rythme.

Infomutex

Ce symbole **i** vous guide en toute transparence dans ce document.

Il souligne des éléments que vous devez connaître avant de souscrire.

Tremplin Mutex : un capital pour bien commencer sa vie d'adulte

La protection de votre épargne

Avec Tremplin Mutex, vous bénéficiez d'une sécurité totale. Le capital augmente pendant toute la durée du contrat. En effet, les intérêts attribués sont capitalisés et assurent une progression sans risque de l'épargne.

→ Performance du fonds en euros

Les versements effectués sur Tremplin Mutex sont investis sur le fonds en euros des contrats Mutex.

Exemple : 5 000 € placés au 1^{er} janvier 2002 ont généré 2 061 € d'intérêts au 31 décembre 2009. Le capital acquis est donc de 7 061 €⁽¹⁾, soit **une progression de plus de 41 % en 8 ans.**

(1) Taux de rendement réellement servi chaque année, net de frais et hors prélèvements sociaux.



Les rendements passés ne constituent pas une garantie des résultats futurs et ne sont pas constants dans le temps.

La souplesse des versements

Vous pouvez effectuer :

- ▶ **des versements libres** (au minimum 150 € à la souscription et 75 € pour les suivants) à l'occasion d'un événement comme un anniversaire, la réussite d'un examen...
- ▶ **des versements programmés** (à partir de 30 € par mois) pour constituer un capital progressivement,
- ▶ **un versement unique** sous la forme d'une donation.

Le choix de la date de disponibilité du capital **i**

Si vous souhaitez effectuer une donation, en tant que donateur, vous pouvez décider, en signant un pacte adjoint, de l'âge (entre 18 et 25 ans) auquel l'enfant (le donataire) disposera de son capital pour financer ses études, s'installer dans la vie ou réaliser son projet.

Les avantages fiscaux de l'assurance-vie associés à ceux des donations

→ Le capital est disponible pour l'adhérent, il bénéficie de la fiscalité de l'assurance-vie. En cas de rachat, seuls les intérêts sont imposables en fonction de la durée du contrat. Plus on laisse le temps à l'épargne de fructifier sans y toucher, plus le taux du prélèvement libératoire sera bas en cas de rachat.



→ En décidant de constituer un capital significatif à votre enfant ou petit-enfant, vous pouvez choisir de réaliser une donation en franchise d'impôt jusqu'à 156 974 € pour un enfant et 31 395 € pour un petit-enfant (chiffres 2010), renouvelable tous les 6 ans. Cette donation définitivement acquise par le donataire fait l'objet d'une déclaration auprès de l'administration fiscale.

→ Si vous choisissez d'effectuer des versements libres ou programmés d'un montant raisonnable par rapport à vos revenus, ces sommes seront considérées comme un "présent d'usage" et vous n'aurez aucune déclaration fiscale à effectuer.

